

■ AMÉNAGEMENT DE PARCS D'ACTIVITÉS PAR LA CCI DE REIMS-ÉPERNAY > AGIR DANS L'INTÉRÊT DE TOUS LES ACTEURS, ÉCONOMIQUES ET AGRICOLES

Renforcer l'attractivité du territoire et développer son activité économique, c'est la responsabilité de l'ensemble des acteurs publics et économiques.

De son côté, la CCI de Reims-Épernay qui accompagne l'entreprise dans sa croissance, répond à ses besoins en mettant notamment en place des infrastructures capables d'accueillir de nouvelles entreprises ou de permettre aux entreprises déjà présentes sur le territoire de s'agrandir, se moderniser, et créer de l'emploi.

Pendant les **10 dernières années**, la CCI de Reims-Épernay a aménagé **près de 10 parcs d'activité** qui ont accueilli **plus de 100 entreprises**.

Renouveler le stock pour pouvoir répondre à la demande des entreprises

Ayant désormais commercialisé l'ensemble des terrains jusqu'alors disponibles, elle développe actuellement un nouveau « stock » de terrains, avec l'**aménagement d'une nouvelle génération de parcs d'activité**.

A ce jour en effet, la CCI ne dispose plus que du parc de Sillery (pouvant accueillir 12 à 15 entreprises) dont les travaux d'aménagement viennent de se terminer, pour proposer des terrains aux entreprises qui en expriment le besoin. Même si la demande a diminué en raison de la situation économique de ces derniers mois, **l'offre reste aujourd'hui bien insuffisante face à la demande**.

Or, il est de la responsabilité et du rôle de la CCI de **permettre le développement de toutes les activités économiques**, y compris d'ailleurs, agricoles ou viti-vinicoles, même quand elle doit passer par l'achat de terres aux agriculteurs.

S'organiser au mieux des intérêts de tous et aider la profession agricole

C'est pourquoi **ses efforts vont en permanence vers la profession agricole**, à travers différentes actions :

- **aucune des terres appartenant à la CCI n'a jamais été et n'est en friche** : elle les laisse systématiquement à **l'usage des agriculteurs** avant et après les travaux d'aménagement - *par ce qui s'appelle les « autorisations précaires »*-, et ce jusqu'à leur commercialisation, et **à titre gratuit**. Pour exemple, les 13 hectares récemment achetés à Caurel sont actuellement cultivés, tout comme les terres localisées à Pompelle,
- depuis 2006, elle a mis en place, avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), une convention pour permettre la **mise en réserve de terres de compensation** au bénéfice des agriculteurs concernés par nos parcs d'activités, dès lors que les terres sont commercialisées,
- la CCI est dans un **processus permanent de concertation**. C'est dans ce cadre que les équipes rencontraient par exemple en février dernier la FDSEA, pour poursuivre les discussions engagées dans le cadre du projet de parc Industries et Agro-Ressources de Sohettes Val des Bois (Pôle Bazancourt-Pomacle).

Aménager durablement

La qualification de « nouvelle génération » de parcs d'activités concernant les nouveaux projets mis en œuvre par la CCI de Reims-Épernay, se réfère non seulement à l'axe « développement durable » dans la cadre de la conception des bâtiments et du parc en lui-même, mais aussi sur la façon de mettre en œuvre le parc.

Un Parc d'Activités étant forcément un projet qui s'organise sur le très long terme, la CCI organise chacun de ses projets en le sériant et en le développant dans le temps, en travaillant sur un stock de « réserves utiles », **en aménageant par tranches rationnelles**, au fil des besoins, et ce également en concertation avec la SAFER.

La responsabilité de la CCI est bien d'avoir un stock minimum, et non pléthorique, de terrains disponibles.

Informations supplémentaires

- **La clientèle des parcs d'activité développés par la CCI** est aujourd'hui constituée principalement **d'entreprises endogènes**, c'est-à-dire déjà présentes sur le territoire, et qui souhaitent s'y développer. L'implantation de nouvelles entreprises représente environ 10%.

- **Les terres qui ont fait l'objet l'une opération « coup de poing » par la FDSEA** et les jeunes agriculteurs le 5 avril matin, positionnées au-dessus du Parc d'Activités de la Croix-Blandin **n'ont jamais appartenu à la CCI Reims-Épernay**, et appartiennent actuellement à la Ville de Reims.

▪ **Contact presse CCI Reims-Épernay**

Sabrina Lhomme – Chargée de la communication et du marketing des services / RP

T : 03 26 50 62 25 – **F** : 03 26 50 62 59 - **@** : relations.presse@reims.cci.fr - www.reims.cci.fr